

## DISCUSSION DELIB 32

**Le Maire :** « Questions ou commentaires ? Monsieur QUEVAREC. »

**Monsieur QUEVAREC :** « Donc effectivement on se réjouit que ces cinq lots soient attribués. Je crois d'abord rappeler, Monsieur le Maire, qu'il est quand même scandaleux que vous ayez essayé d'empêcher des Conseillers Municipaux d'assister à la dernière réunion d'information que vous aviez organisée ici, de l'école CURIE, en mairie. On est tous des élus municipaux, les 43 ici présents, on a le droit de participer à toutes les initiatives de la Ville, des réunions, des manifestations ou autres et ne craigniez rien nous n'avons pas troublé et nous ne troublerons pas, à l'avenir, l'ordre public ou la bonne tenue de ces réunions. C'est un droit qui nous est conféré d'y participer. Sur la délibération en tant que telle effectivement c'est une bonne chose que ces cinq lots soient attribués, quand même. Remarquez qu'il y a à nouveau un dérapage financier. Le montant total n'arrête pas de gonfler puisqu'effectivement ça a été décidé dans la précipitation à l'été 2007, on est passé de 2 600 000 € à 3 200 000 € et maintenant les calculs faits, c'est 3 400 000 € toujours hors taxe. Deux interrogations vous le savez bien récurrentes mais illégitimes je pense Monsieur le Maire, c'est sur la livraison en septembre 2010 mais la deuxième plus inquiétante, vous aviez parqué des enfants dans des préfabriqués en disant ils vont être gênés par le bruit, la poussière etc... En septembre 2010, s'ils réintègrent, le chantier du Monoprix sera loin d'être terminé. Donc quel dispositif est prévu ? Quelle anticipation pour permettre à la rentrée scolaire de se passer dans de bonnes conditions ? »

**Le Maire :** « Merci, Monsieur QUEVAREC. Madame COSTE. »

**Madame COSTE :** « Oui, moi aussi j'avoue que je voulais communiquer mon désaccord profond avec la façon dont on avait été accueilli lors de cette réunion, que moi j'ai trouvé très choquante, j'ai vraiment trouvé cette mise en cause extrêmement blessante, d'une part parce qu'on est élu, on est membre de la Commission « affaires scolaires », en ce qui me concerne, et puis parent d'élèves de surcroît, en ce qui me concerne aussi. Donc qu'on pointe mon nom à l'entrée, qu'on essaie de me faire comprendre que je n'étais pas la bienvenue et que vous-même vous fassiez ensuite une intervention publique nous mettant en cause des procès d'intention qui n'étaient pas les nôtres, franchement non moi j'ai trouvé que ce n'était pas réglo, je n'ai pas aimé et je vous le dis en toute franchise. Par ailleurs, je vous avais posé une question et je reviens sur cette question, vous ne pouvez pas m'y répondre, ça je l'entends bien à l'heure actuelle, mais concernant ce qui va advenir de cet espace préfabriqué derrière l'école LUMIERE, est-ce qu'il va être possible d'associer les enseignants à la réflexion que va advenir cet espace puisque vous n'ignorez pas qu'il va être convoité pour pouvoir en faire notamment, je m'avance peut-être, je l'ai entendu dire quand même, un espace pour la pratique sportive qui se fait à l'école LUMIERE pour l'instant dans la cour et c'est quand même très gênant pour les classes. Donc voilà vous n'avez pas pris de décision pour l'heure, je peux l'entendre. Est-ce que vous pouvez vous engager à peut-être un peu consulter, à prendre des idées du côté des parents et surtout de l'équipe enseignante de l'école LUMIERE pour pouvoir en faire quelque chose ? »

**Le Maire :** « Bien. Tout d'abord si vous avez été, comment dire, interrogative, émue sur cette réunion, je rappelle, puisque vous parlez de procès d'intention, que comme je m'y étais engagé l'année dernière auprès des parents de l'école CURIE, je leur ai dit que régulièrement qu'il y aurait des informations et je les ai donc invités, les parents d'élèves de l'école CURIE, à venir simplement pour avoir, comme à chaque fois au mois de juin des informations. Quelle n'a été ma surprise de voir qu'on se servait même des cartables des enfants pour pouvoir rappeler un grand nombre de parents de plusieurs écoles à venir exprimer leurs mécontentements. C'est mot pour mot ce qui m'a été indiqué, alors même qu'on ne savait pas ce que j'allais dire. J'ai donc été extrêmement surpris et s'agissant de cela, vous le savez bien, nous étions en période électorale, vous vous en rappelez, elle s'est terminée il n'y a pas longtemps et donc vous savez qu'en période électorale il n'est pas possible d'avoir de débats, de débats publics, de débats politiques, si ce n'est dans les lieux qui sont clairement déterminés par arrêté et je ne voulais pas que la campagne soit perturbée par ce qui aurait été ensuite considéré comme une manifestation politique. C'est bien pour cela que j'ai donné toutes les précisions à l'entrée de façon à ce qu'aucun ne puisse se dire que nous étions dans un échange, un débat, dans une séquence d'informations avec les parents et c'est bien pour cela que j'avais pris l'initiative de les inviter à cette réunion. Il ne s'agissait donc pas d'une réunion où chacun pouvait y aller, exprimer un mécontentement, je ne sais d'ailleurs pas forcément lequel. Ensuite, dire à Monsieur QUEVAREC, comme vous l'avez probablement suivi parce que je ne doute pas que vous avez une lecture attentive de tout ce qui est fait, notamment en ce qui concerne l'école CURIE, vous avez vu que par rapport au projet de départ nous avons décidé de faire que cette école soit dans un projet de haute qualité environnementale et bien évidemment ceci à quelques incidences qui sont notamment à impacter les coups au-delà des différentes proportions. Alors Madame COSTE, sur l'utilisation ensuite effectivement, à ce jour, je n'ai pas de réponse à vous apporter et je ne sais pas comment est-ce que les utilisations de la cour pourront ensuite être réalisées. Il sera tant le moment venu d'en échanger, d'autant plus qu'il ne vous a pas échappé qu'il y avait dessus des préfabriqués dont ces classes mobiles, dernier cri, sont à ma connaissance loués. Donc ils ne sont pas destinés à rester là, bien évidemment.... ».

**Madame COSTE :** « Non, c'est le terrain surtout ce n'est pas tellement les classes. »

**Le Maire :** « Oui, mais c'est parce que vous, vous me parlez du terrain, d'autres pourraient penser aux équipements. Vous savez bien, alors même que nous ouvrons cette école et que nous la présentons aux parents, quelques enseignants d'autres écoles sont venus voir comment ceci avait été aménagé, alors qu'ils n'avaient pas été encore utilisés, la couverture du préau était déjà préemptée par certains directeurs d'école qui manifestaient leur intérêt à pouvoir le récupérer. Vous voyez que, je le dis simplement pour dire, nous n'avons pas déterminé pour le moment quoi que ce soit dessus. En tout cas nous nous félicitons avec Bernard MOSCODIER du fait que l'ensemble des entreprises soit maintenant désigné, que les lots sont attribués et que donc nous pourrons, en septembre 2010, ouvrir comme convenu cette école. Sur ce y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »